DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST

COMMUNE DE PLOUGONVELIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Nº 188/2021

OBJET : LEVEE D'INTERDICTION DE BAIGNADE SUR LA PLAGE DE BERTHEAUME

Le Maire de la Commune de PLOUGONVELIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2212-1 et suivants et L2213-23

Vu le Code de la Santé Publique en ses articles L1332-1 et suivants, D1332-1 et suivants et L1337-1 et suivants

Vu l'arrêté N° 184 2021 du 04/09/2021, portant interdiction de baignade sur la plage de Bertheaume

Vu l'avis de la société Véolia, gestionnaire du réseau

Considérant qu'il n'existe plus de risque de pollution,

Considérant qu'il y a lieu de lever l'interdiction de baignade à la plage de Bertheaume

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter de ce jour : 13 septembre 2021, l'interdiction de baignade est levée sur la plage de Bertheaume

ARTICLE 2 : La baignade est autorisée plage de Bertheaume

Fait à PLOUGONVELIN, le 13 09 2021

Le Maire

Bernard/GOUEREC

Christine CALVEZ Adjointe à l'Urbanisme